

La loi Fillon amputée de deux articles par le Conseil Constitutionnel

Averti par le Président du Conseil Constitutionnel et le Président de l'Assemblée Nationale d'une possible et sévère censure de sa loi, François Fillon, qui craignait le pire, s'en sort finalement pas trop mal. Bien sûr, c'est contrariant pour la politique qu'il mène, mais l'essentiel du texte est maintenu en l'état. La montagne constitutionnelle accouche d'une souris législative.

L'article VII cassé par la plus haute institution juridique avait fait l'objet d'une longue bataille parlementaire, il avait introduit le fait que : « *le travail (scolaire) visait le développement des aptitudes aussi bien intellectuelles que manuelles, artistiques et sportives* ». C'était loin de nos amendements sur le socle commun, mais c'était malgré tout une référence au champ de l'EPS, une trace importante de la bataille politique.

Le Conseil Constitutionnel l'a fait disparaître au nom que la « réussite de tous les élèves » aurait été redondante avec la mission générale de l'École (cela reste à démontrer).

Partant de cette critique, peu d'articles restent légitimes (rares, en effet, sont ceux qui produisent de la norme) à commencer par l'article VI (sur le socle) qui aurait dû être censuré au titre qu'il « *garantit* » abusivement l'acquisition dudit socle.

L'article 12, censuré, lui, pour défaut de procédure (non consultation du Conseil Economique et Social) fait disparaître, certes des éléments que nous contestions, mais aussi les rares éléments de programmation de moyens annoncés par le ministre dans le rapport annexé et les objectifs positifs affichés pour le système éducatif (comme l'augmentation de jeunes accédant à l'enseignement supérieur).

La décision du Conseil Constitutionnel met en difficulté le Ministre, mais certains éléments supprimés font que ce n'est pas pour autant une victoire pour nous qui agissons pour l'abrogation de la loi. En tout état de cause, une bataille opiniâtre va devoir être menée sur tous les décrets d'application, sur la programmation des moyens et la réalisation des objectifs que nous partageons.

Alain BECKER



PENTECOTE Grève ?

Le Bureau National a échangé sur la question du lundi de Pentecôte. Cette journée est bien un allongement de la durée légale de travail des seuls salariés, une journée dite de « solidarité pour assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées » ! Elle est, de fait, une journée de travail gratuit imposé.

L'exemple du Gard (lundi de Pâques) a bien montré l'énorme gâchis qui en est résulté et, déjà, de nombreuses entreprises, collectivités, la SNCF... ont décidé de ne pas appliquer cette mesure. L'Assemblée Nationale elle-même sera en congé.

Les dépenses en direction des personnes visées (handicapés, dépendantes) devraient être prises en charge, dans le cadre des débats sur l'assurance maladie et la protection sociale, d'une manière socialisée et solidaire. Telle n'a pas été la voie prise !

De nombreuses organisations ont déposé des préavis de grève, dans le public et le privé. C'est une décision que la FSU a tôt envisagée. Une lettre commune des fédérations de fonctionnaires a été adressée au Premier Ministre : signez-la !

Si le Premier Ministre persiste, et après avoir envisagé de nombreux types de réactions⁽¹⁾, le BN a voté pour que le SNEP propose à la FSU d'appeler à la grève l'ensemble des personnels⁽²⁾.

La FCPE a lancé un mot d'ordre d'école morte⁽³⁾.

Le Premier Ministre doit réunir un conseil des ministres concernés pour faire face « à la fronde des syndicats »...

(1) Journée active dans les établissements (13 Pour, 4 contre, 8 abstentions)

(2) 19 Pour, 2 contre, 4 abstentions

(3) ... mais... la FCPE demande que le ministre organise de la formation continue ou concertation pédagogique ce jour pour les personnels ! Position partagée par la PEEP !!

Lycéens en lutte

Une répression inacceptable

Le SNEP a rencontré les lycéens en lutte de la région parisienne. Objectifs et formes de l'action ont été débattus ainsi que les convergences entre le mouvement lycéen et l'action des personnels de l'E.N.

Si le SNEP désapprouve les quelques incidents qui ont entraîné des insultes ou des brutalités à l'égard de personnels de la part d'élèves, il condamne avec la plus grande vigueur la violence policière employée pour réprimer le mouvement lycéen, les arrestations et maintiens en garde à vue, le flicage des meneurs du mouvement.

C'est le refus gouvernemental d'écouter les jeunes, de négocier avec eux qui est inacceptable et cause de la montée de l'exaspération des lycéens.

Forum international de l'EPS et du Sport

Organisé par le SNEP
Les 4, 5, 6 nov. 2005

S'inscrire, verser à la souscription

Voir bulletin 733



Consultation sur le référendum T.C.E.
Près de 4000 syndiqués se sont exprimés

Le SNEP appelle
ses militants et adhérents
à rejeter le traité

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU
SNEP
N° 735
30-04-2005



Déclaration du Bureau national du SNEP - FSU (22 avril 2005)

Consultation individuelle des adhérents du SNEP: Référendum du 29 Mai, une majorité en faveur du NON

A l'issue d'un processus qui, pendant plusieurs mois, au travers du bulletin, du site Internet et de débats, leur a permis de disposer d'informations, d'analyses et de points de vue syndicaux sur le projet de traité constitutionnel européen, quelque 4000 adhérents du SNEP-FSU ont participé à la consultation organisée par leur syndicat et se sont ainsi, individuellement, prononcés sur l'attitude que doit avoir le SNEP à ce sujet.

Les syndiqués qui se sont exprimés ont, dans une majorité significative, souhaité que le SNEP donne une indication de vote (à 65,6 %) contre le projet de traité constitutionnel européen (à 61,3 % ; 30,4 % n'exprimant pas de point de vue et 8,3 % se prononçant en faveur du projet).

Le bureau national se félicite que - quelle que soit la réponse que chacun d'entre eux a apportée aux questions posées - nombre de

collègues aient joué le jeu de la démocratie syndicale. Leur participation traduit une adhésion au processus élaboré par le SNEP et renforce l'unité interne du syndicat dans sa diversité.

Les résultats de cette consultation sont un sérieux encouragement à continuer la campagne d'explications rigoureuses et argumentées et à poursuivre le débat - y compris public - sur la base du texte instituant le traité constitutionnel et pour une autre Europe plus juste, plus sociale et plus démocratique. Celle-ci s'appuiera sur les analyses produites par le SNEP à partir de son champ de responsabilités et qui ont conduit le syndicat à exprimer son désaccord avec l'orientation générale du projet de traité constitutionnel européen.

Le SNEP appelle ses militants et adhérents à s'engager, individuellement et collectivement, dans ce débat à tous les niveaux, à le faire vivre en portant les conclusions de cette consultation et en argumentant auprès des collègues et de l'opinion publique pour le rejet du projet de traité constitutionnel le 29 mai.

Résultats de la consultation organisée par le SNEP auprès de tous ses adhérents

Inscrits : 10 994 ; Votants : 3 960 (36%) ; Blancs ou Nuls : 26 ; Exprimés : 3 934

A partir de la position exprimée par le Conseil Délibératif National, considérez-vous que le SNEP doive donner une indication de vote pour le référendum sur le traité constitutionnel européen ?

Si OUI, laquelle ?

OUI	NON	N'ont pas exprimé de point de vue	OUI au Traité	NON au Traité	N'ont pas exprimé de point de vue
2 599 65,6%	1 333 33,8%	31 0,8%	326 8,3%	2 413 61,3%	1 195 30,4%



Projet de Traité Constitutionnel Européen

Une décision du SNEP s'appuyant sur une démarche démocratique



La démarche que le SNEP a initiée depuis la rentrée scolaire pour élaborer son positionnement sur le projet de traité constitutionnel européen (TCE) a reçu l'assentiment très majoritaire des 36% de collègues qui se sont exprimés.

Rappelons-la rapidement :

Décision au CDNE des 23 et 24 septembre 2004 d'engager un débat régulier dans le bulletin national (débuté au n°721 du 25/09/04) et sur le site, d'encourager les syndiqués à y participer, de déboucher sur une prise de position de l'instance nationale de direction (le 18 mars) et de consulter les syndiqués sur cette décision (3 semaines de vote, du 2 au 21 avril).

A la première question (voir doc. ci après), deux tiers des syndiqués qui ont répondu, estiment que le SNEP est qualifié pour donner une « indication de vote ».

A la seconde, 61,3%, votent pour que cette indication soit « non » au traité, 8,3% que cette indication soit « oui » et 30,4%, « n'ont pas exprimé de point de vue ». Ce dernier groupe a été constitué pour l'essentiel de syndiqués qui, ayant voté « non » à la première question n'ont pas répondu à la seconde. Nous les avons pris en compte dans le pourcentage final pour laisser à ce vote le doute qui le constitue.

Le SNEP est donc mandaté pour appeler ses adhérents à rejeter le traité (voir texte du BN).

Pour autant, ce résultat acquis, le débat est-il clos ?

Certainement pas. L'essentiel demeure et porte sur deux questions :

1. sur la nature de l'engagement syndical
2. sur nos décisions et notre activité concernant ce dossier.

// Sur la nature de l'engagement syndical.

L'indication de vote est l'objet d'une interrogation que nous ne devons pas contourner : le syndicat verse-t-il dans une prise de position politique ? Occupe-t-il un rôle qui n'est pas le sien ? etc.

Disons tout d'abord que l'indication de vote ne traduit aucune demande de choisir tel ou tel parti politique mais de se positionner en « oui » ou en « non » sur un projet qui a des partisans, des détracteurs, à gauche comme à droite et qui clive certains partis eux-mêmes. Le « non » comme le « oui » n'appartiennent à aucun parti. La procédure référendaire est une procédure qui s'adresse à la Nation par-delà les partis et leurs représentations parlementaires. En ce sens, le contenu de la

question qu'il pose est indépendant des partis politiques qui se positionnent, comme tout un chacun, dans le débat. Cette procédure, que nous avons réclamée en tant que syndicat, impliquait un positionnement dont tous les syndicats se sont saisis selon des modalités qui leur sont propres. Le SNEP est à notre connaissance le seul en France [et probablement en Europe] qui a fait le choix de consulter tous ses syndiqués.

Les 33,6% qui se sont prononcés pour que le SNEP ne donne pas une indication de vote, révèlent des réticences, des hésitations, des incertitudes, sur lesquelles il nous faut revenir. Ces opinions partent de l'idée, que nous partageons, que le SNEP doit conduire, dans sa totale liberté, le syndicalisme qu'il s'est construit. Cela appelle trois exigences :

1. Que le syndicat soit toujours perçu dans son rôle de défense de la discipline EPS, du sport scolaire et des personnels, quelle que soit leur sensibilité, philosophique, politique ou religieuse. Toute notre pratique montre que cette règle n'a jamais souffert d'exception.

2. Se garder de toute relation partisane : s'aligner sur un parti, édulcorer ses revendications ou tergiverser sur la lutte à mener. Les textes publiés dans le bulletin montrent que c'est à partir de nos revendications, de nos exigences, que nous abordons ce projet de traité en ayant bien la vigilance d'éviter toute subordination ou toute ignorance du politique. Cet exercice est quotidien dans la vie de la direction nationale et ne se pose pas subitement à l'occasion du TCE.

3. Volonté de garder la confiance, à chaque instant, de tous ses syndiqués, de tous les personnels. Le SNEP garantit qu'il n'abandonnera pas ses engagements sur ses revendications sous quelque prétexte que ce soit ! Au sortir de notre lutte EPS contre la loi Fillon, cela serait un gâchis incompréhensible pour l'avenir, sachant qu'il y aura, quel que soit le résultat du référendum, un « après » 29 mai qui nécessitera encore beaucoup d'énergie et de conviction.

Ces explications doivent faire comprendre le sens de l'engagement du SNEP : nous aurons encore besoin de mener des combats communs, d'affronter de nombreuses controverses et nous aurons chaque fois que nécessaire le souci d'appeler au jugement des syndiqués. Dans cette procédure spéciale dite référendaire, l'indication de vote n'est pas là pour « guider » des personnels « attardés » comme il nous a été écrit, mais

pour indiquer une volonté commune sur un objectif particulièrement lourd pour l'avenir de notre pays et qui dépasse largement toute élection nationale aussi importante soit-elle ! Cette indication est un signe public donné par un rassemblement de forces, sur des objectifs partagés. Chaque électeur l'analyse pour soi mais son vote, en dernier ressort, lui appartient, chacun-e le sait bien.

/// Sur la suite de notre décision

Ce mandat qui nous est donné ne saurait nous exonérer de la poursuite du débat et de l'examen du TCE au regard de la satisfaction de nos revendications de citoyens, de fonctionnaires, d'enseignants, de professeurs d'EPS.

Il faut dépasser le positionnement oui/non pour aller toujours plus vers un débat documenté, sans schématisme ni complaisance sur son contenu. Les arguments doivent être dûment étayés. Il ne s'agit pas de marteler un résultat, une conviction, mais de démontrer et convaincre. Nous devons nous attacher à faire progresser la connaissance d'un texte particulièrement difficile à comprendre tant chaque article, chaque paragraphe contient des non-dits, des présupposés aux incidences essentielles. Ce n'est pas un texte à la lecture et à la compréhension fluide et il est par ailleurs encadré par divers textes qui « gèrent » les interprétations possibles de chaque question ; la lecture instruite par l'échange s'impose. C'est ce que nous faisons depuis plusieurs mois en essayant de soigner la démonstration du processus.

De plus, cet effort-là, même bien mené, serait insuffisant si nous ne cherchions pas à mieux définir les alternatives, à mieux préciser nos exigences parce que l'ambition que nous portons à travers le rejet de ce projet de traité est bien celle d'une Europe conforme à l'essentiel de nos revendications, plus sociale, plus juste, plus démocratique.

Cette question sera aussi celle de l'après 29 mai, quel que soit le résultat.

Continuer le débat sur le traité, mieux le lier à nos revendications spécifiques, voilà le contenu de notre activité constante pour la période qui s'ouvre.

Voilà en bref les questions débattues à notre dernier Bureau National pour faire de notre « non » à ce projet de traité un vote d'espoir pour tous.

Jean LAFONTAN
Secrétaire général